



Le parcours des diplômés du MJSVA

La génération 2001, au contraire de la génération précédente, s'est trouvée confrontée à son entrée sur le marché de l'emploi à un retournement de conjoncture. L'économie française a connu, à cette époque, un fort ralentissement se traduisant par un accroissement du taux de chômage, à partir du milieu de l'année 2001. Cette hausse toucha principalement les jeunes de moins de 25 ans : plus de un sur cinq cherchait un emploi en 2003. Malgré une période économique troublée, la quasi-totalité des diplômés du MJSVA de la génération 2001 ont obtenu un emploi au cours des trois premières années de leur vie active. Très peu d'entre eux sont restés sans travail.

95 % des diplômés du MJSVA ont un emploi sept mois après l'obtention de leur diplôme, soit plus que pour l'ensemble de la génération. Cette insertion est d'autant plus rapide que les diplômés exercent un métier en adéquation avec leur formation.

En trois ans, le salaire médian et la part des CDI augmente, alors que le nombre d'emplois aidés baisse fortement. Sur ces trois années, les trois quarts des diplômés n'ont pas connu de période de chômage et la durée moyenne d'emploi est de trente et un mois.

Un temps d'accès rapide au premier emploi

Le temps d'accès au premier emploi est très court, quel que soit le diplôme obtenu : 82 % des diplômés du MJSVA ont un emploi dès le mois qui suit l'obtention de leur diplôme. Les trois quarts des diplômés restant l'obtiennent cependant rapidement, en sept mois ou moins.

Les diplômés du MJSVA recherchent délibérément un emploi dans le secteur du sport et de l'animation. Ils sont donc prêts à attendre un emploi correspondant à leur formation plutôt que de prendre le premier emploi venu. Toutefois, passé les sept mois suivant l'obtention de leur diplôme, ils acceptent plus facilement un emploi qui ne soit pas en rapport avec leur formation.

Un premier emploi de longue durée

99 % des diplômés ont eu au moins un emploi de 2001 à 2004. D'une durée moyenne de 22,5 mois, ce premier emploi est le même trois ans après pour plus de la moitié des diplômés (54 %). Pour un quart, ce premier emploi fut de courte durée : sept mois ou moins. Les diplômés du BEES sont plus nombreux à avoir eu un emploi de sept mois ou moins que ceux du BEATEP : 25 % contre 17 %.

Jeunesse, Sports et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 06-02

Janvier 2006

Rédacteurs :

Éric CLÉRON,
Ministère de la jeunesse,
des sports et de la vie associative
Mission statistique

Guy TRUCHOT,
Ministère de la jeunesse,
des sports et de la vie associative
Mission statistique

Un premier emploi en bonne adéquation avec le diplôme

Plus des deux tiers des diplômés du MJSVA ont un premier emploi dans le domaine de leur diplôme :

– animateur sportif, socioculturel, directeur de centre socioculturel, professeur de sport ou agent de la fonction publique dans l'animation. 40 % des diplômés sont animateurs sportifs. Les diplômés du BEATEP ont essentiellement un emploi d'animateur socioculturel comme premier emploi (48 % d'entre eux) alors que les diplômés du BEES sont à 51 % animateur sportif.

– 69 % des personnes ayant connu une interruption d'études avaient un emploi l'année précédant celle de l'obtention de leur diplôme. Cet emploi n'étaient pas spécialement un emploi de la filière (un tiers d'emploi en dehors). Elles le conservent un certain temps après l'obtention de leur diplôme, le temps nécessaire pour trouver un emploi correspondant à leur formation.

Les femmes sont plus nombreuses à avoir un emploi dans le domaine de leur formation : 76 % dans le domaine du sport ou de l'animation contre 66 % chez les hommes (voir tableau 1).

TABLEAU 1

Emploi dans le métier

% dans le métier	Homme	Femme
Ensemble	66	76
Sortants initiaux	77	75
Sortants post-initiaux	60	76

Source : Enquête Génération CEREQ/MJSVA

Lecture : 66 % des hommes ont un emploi dans le métier

Une différence apparaît selon le parcours avant l'obtention du diplôme (voir tableau 1). Si on trouve chez les sortants post-initiaux la même situation que dans l'ensemble de la population, il n'en va pas de même chez les sortants initiaux (même proportion d'emploi dans le métier du sport ou de l'animation chez les hommes et chez les femmes).

Une grande part de contrats aidés pour le premier emploi

Dans 36 % des cas, le premier emploi occupé est à durée indéterminée, soit le même niveau que l'ensemble de la génération 2001. Par ailleurs, 30 % sont des contrats aidés. C'est beaucoup plus que pour l'ensemble de la génération, pour qui le premier emploi n'est un contrat aidé que dans 11 % des cas. Selon le diplôme obtenu, la nature du pre-

mier emploi n'est pas la même : si 38 % des diplômés du BEES ont un contrat à durée indéterminée, seul 27 % des diplômés du BEATEP sont dans la même situation. La moitié des sortants diplômés du BEATEP ont un premier emploi en contrat aidé. Cependant, la génération comprend à la fois des personnes plus diplômées pour lesquelles l'insertion devrait être plus facile, et des personnes moins diplômées, en situation inverse. Il faut donc raisonner à niveau de diplôme égal. Ainsi, on observe une plus grande proportion de CDI pour les titulaires d'un BEES que pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel tertiaire (diplôme de niveau IV comme le BEES et le BEATEP). En effet, seuls 26 % d'entre eux disposent d'un CDI pour leur premier emploi, soit le même niveau que les diplômés du BEATEP. Même les possesseurs d'un BTS ou d'un DUT tertiaire, (diplôme de niveau III), ont un taux de CDI plus faible (29 %). A l'inverse, on notera toutefois que les diplômés d'un CAP ou du BEP tertiaire (diplôme de niveau V) ont moins d'emplois en contrats aidés pour leur premier poste : 22 % de contrats aidés contre 27 % pour les titulaires du BEES.

La plupart des emplois sont à temps complet

84 % sont à temps complet. Les diplômés du BEATEP sont les plus touchés par le temps partiel, 19 % contre 12 % pour les diplômés du BEES. Si on se réfère une nouvelle fois au baccalauréat professionnel tertiaire, on observe ici aussi une différence pour le premier emploi des diplômés du MJSVA, car seuls 73 % des emplois détenus par les titulaires du baccalauréat professionnel tertiaire sont à temps plein.

Un salaire médian plus élevé pour les diplômés du BEES

La moitié des diplômés du BEES ont débuté leur premier emploi avec un salaire mensuel net supérieur à 1073 euros contre 1000 euros pour les diplômés du BEATEP. À titre de comparaison, les diplômés d'un baccalauréat professionnel tertiaire sont la moitié à gagner plus de 930 euros, soit un salaire médian plus faible. Pour les emplois à temps plein, l'écart sur le salaire médian est plus faible : 1 100 euros pour les possesseurs d'un BEES contre 1 067 euros pour ceux d'un BEATEP.

Plus souvent à durée indéterminée, plus souvent à temps plein, beaucoup moins aidés, le premier emploi des diplômés du BEES est de nature plus stable que celui des diplômés du BEATEP. Mais, que ce soit pour les diplômés du BEES ou du BEATEP, leur premier emploi est plus stable (plus de CDI, plus de temps plein) que pour les possesseurs d'un baccalauréat professionnel tertiaire. De plus, leur salaire médian est aussi plus élevé.

Hausse du nombre de CDI, mais aussi augmentation du chômage

Chez les diplômés du MJSVA, au cours des trois années qui ont suivi leur sortie du système éducatif, on constate une hausse du nombre de CDI, mais aussi dans le même temps une hausse du chômage (voir graphique 1). On a ainsi une hausse de dix points de la part de l'emploi en CDI avec une stabilité de l'emploi en CDD. L'augmentation de la part de jeunes au chômage est due, en partie, à la baisse du nombre de contrats aidés (fin du dispositif nouveaux services – emplois jeunes, dont bénéficiaient fortement les diplômés du MJSVA).

Trois périodes caractérisent l'évolution du chômage des diplômés de la génération 2001 du MJSVA : une première va jusqu'à l'été 2002, période de baisse du taux de chômage. De l'été 2002 à l'été 2003, on observe une stabilisation du taux de chômage, voire une légère augmentation. Enfin, à partir de cette date, l'augmentation du chômage devient plus marquée (voir graphique 1).

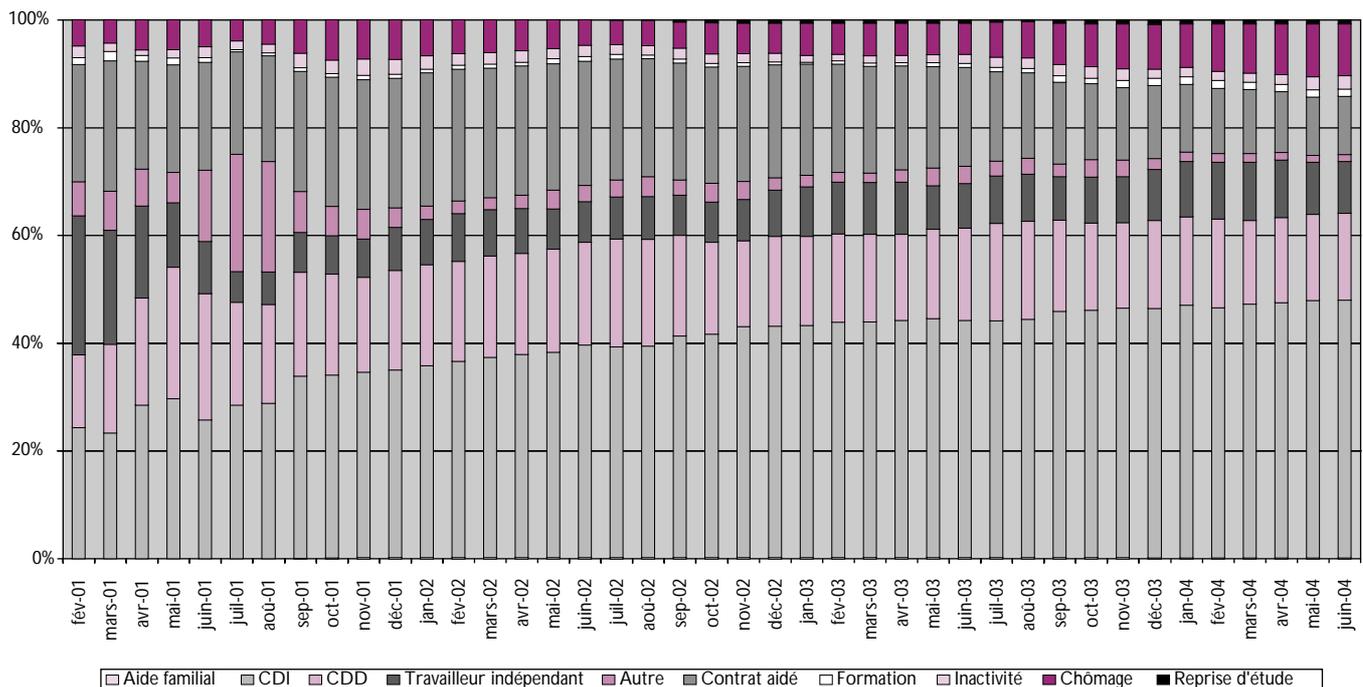
La situation des diplômés de la génération 2001 a été relativement stable au cours des trois premières années de vie active, cinq diplômés sur 10 n'ayant connu qu'une unique situation, celle du même emploi et deux sur dix deux situations différentes (emploi/emploi, chômage/emploi, emploi/chômage...).

Du fait d'un parcours assez stable, la moyenne du temps passé dans un emploi, sur les trois années, est élevée, autour de 31 mois, avec une majorité de personnes entre 29 et 36 mois de travail. Cependant, cela cache différentes situations. Ainsi, le quart des personnes ayant le plus travaillé l'a fait 35 mois et plus, soit presque la totalité des trois premières années de vie active, alors que le quart des personnes ayant le moins travaillé ne l'a fait que pendant 27 mois et moins, soit plus du quart du temps passé hors emploi. 73 % des diplômés du MJSVA n'ont connu aucune période de chômage durant les trois premières années de vie active. Dans le même temps, les diplômés d'un baccalauréat professionnel tertiaire n'étaient que six sur dix dans ce même cas. Un diplômé du MJSVA sur cinq a connu au moins six mois de chômage (28 % pour les baccalauréats professionnels tertiaires). Cependant, une partie des diplômés (11 %), même si elle n'est pas touchée par le chômage, connaît des périodes sans emploi (inactivité, formation, reprise d'études).

Filière ou niveau d'études n'influent pas sur le taux de chômage. Les diplômés du BEES l'ont connu un peu moins que les diplômés du BEATEP (27 % contre 32 % ont connu le chômage sur leurs trois premières années).

Graphique 1

Évolution, mois par mois, de la situation des diplômés du MJSVA durant les 3 ans suivant l'obtention de leur diplôme



Source : Enquête Génération CEREQ/MJSVA

3

C'est parmi les diplômés du BEES qu'on trouve le plus de personnes ayant travaillé 35 mois ou plus

26 % des diplômés du BEES ont travaillé 35 mois ou plus contre 18% parmi les diplômés du BEATEP. Ainsi, si l'accès au marché de l'emploi se fait aussi rapidement quel que soit le diplôme (BEES ou BEATEP), les diplômés du BEES ont passé un peu plus de temps dans un emploi que ceux du BEATEP.

La filière initiale ou post-initiale avant l'obtention du diplôme MJSVA a peu d'impact sur la durée du temps travaillé au cours des trois premières années de vie active puisque, quel que soit leur parcours scolaire, ils sont environ un quart à avoir travaillé plus de 35 mois et un quart à avoir travaillé 27 mois ou moins. Cependant, les hommes apparaissent mieux armés sur leurs trois premières années de vie active puisqu'ils sont 28 % à avoir travaillé plus de 35 mois contre seulement 17 % des femmes. Autre élément discriminant, le niveau d'étude. Deux types de diplômés ont obtenu le plus souvent un emploi entre 2001 et 2004 : ceux de niveau bac+3 et plus avec 28 % d'entre eux ayant travaillé plus de 35 mois et ceux avec un niveau inférieur au baccalauréat, 29 % d'entre eux ayant travaillé plus de 35 mois.

Un dernier facteur semble discriminant sur le marché de l'emploi : la nationalité d'origine des diplômés ou celle de leurs parents. En effet, parmi les personnes nées en France, de

parents nés en France, 25 % ont travaillé plus de 35 mois, et 22 % 27 mois ou moins. À l'inverse, parmi les personnes nées de parents étrangers (au moins un des deux), seuls 18 % ont travaillé plus de 35 mois alors que presque un tiers (32 %) a travaillé 27 mois ou moins.

De meilleurs contrats de travail

Commencer dans la vie active avec un contrat autre qu'à durée indéterminée n'est

pas rédhibitoire pour la suite de sa carrière. On observe que 42 % des diplômés ont changé de type de contrat au cours de leurs trois premières années de vie active. Cette évolution se traduit par une forte augmentation de la part des contrats à durée indéterminée qui passe de 36 % à 56 % de la totalité des contrats (voir tableau 2). L'ensemble de la génération a connu une évolution analogue mais d'une amplitude supérieure (26 % de CDI lors du premier contrat et 62 % trois ans après).

TABLEAU 2

	Nature de l'emploi		
	Premier emploi	Emploi 2004	Évolution (en pts)
CDI	36	56	+20
CDD	25	19	-6
Contrats aidés	29	13	-16
Autres	10	12	+2
Ensemble	100	100	-
Temps plein	84	83	-1
Temps partiel	16	17	+1
Ensemble	100	100	-

Source : Enquête Génération CEREQ/MJSVA.

Lecture : 36 % des diplômés du MJSVA ont obtenu un CDI comme premier contrat de travail.

Ces changements de contrats profitent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, et se font aux dépens des contrats aidés, dont la part passe de 29 % à 13 %. Les diplômés du BEATEP sont ceux pour qui la part de contrats à durée indéterminée augmente le plus : elle passe de 26 % à 60 % contre une augmentation de 34 % à 56 % pour les diplômés du BEES. Ainsi, alors qu'au début de leur vie active la part des diplômés du BEES détenteurs d'un CDI était plus importante que son pendant parmi les diplômés du BEATEP, la situation s'inverse trois ans après. Enfin, la part du temps partiel reste stable trois ans après l'entrée sur le marché du travail.

Un salaire médian des diplômés évoluant plus vite que l'inflation

L'évolution salariale est différente selon le diplôme possédé, avec une évolution du salaire médian plus importante pour les diplômés du BEATEP (+ 18 %) que pour ceux du BEES (+13 %). Par comparaison, sur cette période l'inflation a été d'environ 6 % (voir tableau 3).

Le salaire médian des diplômés varie sensiblement suivant leur niveau d'études générales : les diplômés de niveau bac sont globalement les moins bien rémunérés (plus de 10 %

d'écart entre eux et les diplômés de niveau bac+3 et plus). On retrouve la même situation sur l'ensemble de la génération (voir tableau 3).

Cependant, on observe un phénomène remarquable, qu'on ne retrouve pas sur l'ensemble de la génération : le salaire médian des diplômés de niveau inférieur au bac est équivalent à celui des diplômés de niveau bac+3 ou plus. Deux éléments peuvent contribuer à expliquer cela : d'une part, le niveau inférieur au bac est composé à plus de 70 % d'hommes ce qui explique en partie la différence avec le salaire médian des diplômés de niveau intermédiaire (bac, bac+2). En effet, les femmes sont plus touchées par le temps partiel que les hommes, ce qui implique un salaire net médian plus faible. D'autre part, la part de diplômés post-initiaux y est aussi plus importante. Or leur salaire médian à l'embauche est supérieur à celui des diplômés initiaux de plus de 8 %.

Lors de la première embauche, le salaire médian des hommes est supérieur d'environ 10 % à celui des femmes. Au cours des trois années qui suivent, cet écart s'amenuise un peu, mais reste conséquent (8,5 %). On peut expliquer une partie de cet écart par un taux de temps partiel plus important d'environ 15 points chez les femmes (26 % contre

11 %). On retrouve cet écart quel que soit le diplôme obtenu, ou le niveau d'études. Cependant, suivant le diplôme, si cet écart s'est aussi un peu amenuisé chez les titulaires du BEES, il a augmenté chez les titulaires du BEATEP.

Encadré n° 1 :

Présentation de l'enquête génération 2001

Dans le cadre de ses enquêtes « Génération », le CEREQ a interrogé au printemps 2004 à la demande du MJSVA (DEF) un échantillon de 1500 personnes diplômées du BEES et du BEATEP en 2001.

L'objectif de ces enquêtes est d'observer les diplômés dans les trois premières années de vie active qui suivent l'obtention d'un des diplômes cités précédemment : qui sont-ils ? Que font-ils ? Quel est leur premier emploi ? Combien de temps leur a-t-il fallu pour l'obtenir ? Quelle est leur situation en 2004, date de l'enquête ?

Ce qui caractérise l'extension demandée par le MJSVA par rapport à l'enquête du CEREQ, c'est que les diplômés du MJSVA peuvent avoir quitté une première fois le système éducatif avant 2001. Ainsi deux situations se présentent :

Une partie des jeunes n'ont pas quitté le système éducatif avant 2001, sauf éventuellement pour une maternité ou une maladie. Ils sont appelés dans cette étude filière des « sortants initiaux ».

Une deuxième partie était en formation post-initiale : ils ont connu une première interruption d'étude avant 2001, soit la filière des « sortants post initiaux ».

TABLEAU 3

	Salaire médian		
	2001	2004	Évolution (%)
BEATEP	1000	1175	+18
BEES	1073	1206	+13
Bac+3	1118	1310	+17
Bac+2	1037	1200	+16
Bac	1000	1105	+10
Inférieur au bac	1100	1290	+17

Source : Enquête Génération CEREQ/MJSVA.

Lecture : le salaire médian des diplômés homme du BEATEP était de 1 067 euros en 2001 à leur embauche.

Pour en savoir plus

◆ [1] STAT-Info 06-01 de janvier 2006 : Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 87 % des titulaires du Bees et du Beatep ont un emploi

STAT-INFO est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Directeur de publication : Hervé Savy

Rédacteur en chef : Dominique Crosnier

Secrétariat de Rédaction : Myriam Claval

Direction artistique et maquette : Imprimerie Nationale

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 92 96